

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu le Budget Primitif,

Considérant le souhait du Syndicat Mixte des Portes de l'Orne de se doter d'une application mobile d'alerte et d'information aux habitants,

Considérant la proposition de la société « PanneauPocket » CWA Entreprise – 287 rue André Philip – 69003 LYON, pour un abonnement d'une année d'utilisation illimitée à l'application mobile PanneauPocket,

**DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de souscrire un contrat d'abonnement avec la société « PanneauPocket » CWA Entreprise – 287 rue André Philip – 69003 LYON, pour une année d'utilisation illimitée à l'application mobile PanneauPocket, à compter du 25 octobre 2023,

**Article 2** : que le montant annuel de cet abonnement est de 650,00 € T.T.C.

Rombas, le 02 AOUT 2023

Affichage au siège le 04 AOUT 2023

Par délégation du Président,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,



Lionel FOURNIER

07 AOÛT 2023

BUREAU DU COURRIER

Préfecture de la Moselle  
Direction de la Citoyenneté  
et du Contrôle de Légalité  
9, Place de la Préfecture  
57 034 METZ

### BORDEREAU D'ENVOI

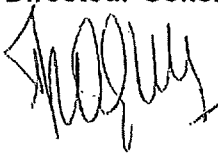
N/Réf. DGS / MSL  
03 87 58 32 32  
[accueil@portes-de-lorne.fr](mailto:accueil@portes-de-lorne.fr)

Désignation des pièces	Nbre d'ex.	Observations
<p>Comme convenu par téléphone avec Monsieur DE ROSSI, et dans l'attente de la réception du certificat de Monsieur SADOCCO, Président nouvellement élu du Syndicat Mixte, veuillez trouver ci-joint :</p> <p><u>Les décisions du Président :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- DP2023-27 relative à la signature d'un avenant n°1 au marché 19005 (Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie »), et notamment à la mission OPC, attribué à la société ARTELIA BATIMENT INDUSTRIE.</li><li>- DP2023-29 relative à la signature d'un avenant n° 2 au marché n° 19005 (Réhabilitation de l'ancien bâtiment « Énergie ») et notamment le lot 2 – Façades, attribué à la société SARL PROFACADE.</li><li>- DP2023-30 relative à la souscription d'un abonnement d'un an à l'application Panneau Pocket.</li></ul>	<p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p> <p>1 ex.</p>	<p>Pour attribution, au titre du Contrôle de Légalité.</p> <p>En vous remerciant de bien vouloir nous retourner le présent bordereau, visé par vos services.</p>

Rombas, le 03 août 2023

Pour le Président,  
Le Directeur Général des Services,



  
Alain LOGNON

